

## LETTRE DE MISSION

### Article 1 - Identification des parties

Lettre de mission établie par Lamri ADOUI, président de l'université de Caen Normandie pour Elsa JAUBERT-MICHEL, maître de conférences en études germaniques à l'UFR des Langues Vivantes Etrangères de l'université de Caen Normandie.

### Article 2 – Description de la mission

Elsa JAUBERT-MICHEL est désignée en qualité de chargée de mission pour la participation à l'élaboration, à la mise en œuvre et la coordination de la stratégie cybersécurité au sein du pôle sécurité et cybersécurité du système d'information de l'université de Caen Normandie. Elle assistera notamment le vice-président délégué en charge du numérique et de l'intelligence artificielle et assumera la responsabilité du projet CYRCE.

### Article 3 - Responsabilités et obligations

La mission consistera à :

- En tant que responsable du projet CYRCE, assurer son bon déploiement et son suivi ;
- Coordonner les actions de formation des étudiants et des personnels ;
- Participer aux commissions et groupes de travail en lien avec la cybersécurité au sein de l'établissement ;
- Représenter l'établissement auprès des partenaires extérieurs et lors des événements en lien avec la cybersécurité.

Elsa JAUBERT-MICHEL devra rendre compte régulièrement de l'avancement de sa mission auprès du vice-président délégué en charge du numérique et de l'intelligence artificielle, des vice-présidentes en charge des formations et auprès de l'équipe de direction en tant que de besoin.

Pour les besoins de sa mission, Elsa JAUBERT-MICHEL travaillera en lien avec la Délégation de l'appui au pilotage et de l'amélioration continue (DAPAC), la Direction du système d'information (DSI), la Direction des ressources humaines (DRH), la Direction des études et de la vie étudiante (DEVE), la Direction de la recherche et de l'innovation (DRI), le Centre d'enseignement multimédia universitaire (CEMU) et la chargée de projet CYRCE.

### Article 4 – Durée

La mission est renouvelée pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2024 au 31 décembre 2028. Le Président de l'université pourra y mettre fin sans délai en cas de non-respect des termes prévus.

### Article 5 – Moyens

Une décharge de l'équivalent de 96 H TD est accordée par année universitaire à Elsa JAUBERT-MICHEL afin d'assurer au mieux sa mission.

Fait à Caen, le 1<sup>er</sup> décembre 2024.



Le Président de l'université,

Lamri ADOUI

La chargée de mission,

Elsa JAUBERT-MICHEL

Copies adressées à :

Mesdames les Vice-présidentes de la CFVU en charge de la formation,  
Monsieur le Vice-président délégué en charge du numérique et de l'intelligence artificielle,  
Monsieur le Directeur de la DEVE,  
Monsieur de Directeur de la DSI,  
Madame la Directrice de la DAPAC.